

Des nuages de pesticides pulvérisés avec des appareils très puissants aspergent les façades des maisons, les pare-brise, les barrières. Photos prises par des témoins.

DR



Quand les riverains sou

PESTICIDES Pour la première fois en Suisse, nous avons collecté des dizaines de témoignages de riverains disant souffrir de symptômes d'intoxication aux pesticides, notamment de problèmes respiratoires. Nos résultats sont reconnus par un pneumologue et trois toxicologues.

PAR MARIE.PARVEX@LENOUVELLISTE.CH/

CONTEXTE

→ En Suisse, il n'existe aucune base légale visant à protéger les riverains des cultures. La loi ne mentionne aucune distance à respecter avec les habitations. L'utilisation de pesticides à 1 m d'une maison est donc conforme à la loi.

→ Aucune étude n'est conduite sur la santé des riverains, en Suisse, et sur leur exposition aux pesticides.

→ Sous l'impulsion des nouvelles exigences européennes, la Confédération va devoir réviser l'homologation de tous les pesticides en y incluant un calcul visant à protéger les riverains. Certains produits pourraient donc un jour être interdits à proximité des habitations, mais la révision des centaines de substances existant sur le marché prendra une quinzaine d'années.

Camille Carron a des crises d'asthme quand il utilise des pesticides. Ancien agriculteur de Fully, il a conservé plusieurs jardins qu'il traite occasionnellement. Ces jours-là, il ne doit surtout pas oublier ses médicaments. Cette réaction provoquée par les pesticides a été reconnue par son médecin. «Il m'a expliqué que mes crises d'asthme pouvaient être déclenchées par des particules très nombreuses dans l'air. Cela peut être le cas de la poussière lors de travaux de rénovation ou par exemple des pesticides». Camille Carron a déménagé plusieurs fois pour se mettre à l'abri des traitements et du bruit incessant des hélicoptères.

Géraldine* est infirmière à l'Hôpital du Valais. Elle vit au milieu des vignes depuis quinze ans. Dès son arrivée dans le vignoble, elle a eu pour la première fois de sa vie de violentes crises d'asthme. Après de nombreuses recherches effectuées avec son médecin, il a pu être établi que

ces crises survenaient les jours où les traitements à côté de chez elle étaient faits. «Depuis, je ne sors pas les jours de traitement, je ferme les fenêtres et je prends la voiture si je dois aller me promener. Quand je rentre le soir à la maison, les jours de sulfatage, je ressens une gêne respiratoire.»

150 témoins

Géraldine et Camille Carron font partie des 150 riverains qui ont répondu à notre appel à témoins lancé cet été. Nous demandions alors aux personnes qui rencontraient des problèmes avec les traitements de nous les raconter. C'était la première fois en Suisse qu'une recherche – certes non scientifique – était faite sur ce sujet. Elle lève un véritable tabou au pays du vin et de la chimie.

Septante-trois témoins ont fait état de problèmes de santé. Pour 22 personnes, les symptômes surviennent les jours de traitement et s'estompent dans les heures qui suivent. Elles décrivent des problèmes respiratoires ou de l'appareil respiratoire (16 fois) – tels que la gorge qui pique, la toux, des rhinites, des sinusites ou de l'asthme –, des maux de tête (7 fois), des problèmes dermatologiques (2 fois), des irritations des yeux (5 fois) et des nausées (2 fois).

«L'air sec du Valais»

Pour 35 autres témoins, le lien temporel avec le jour du traitement n'est pas aussi clair, mais il

paraît possible que leurs symptômes soient liés aux pesticides. La plupart des témoins souffrant de ce type de symptômes ne sont jamais allés chez le mé-

TÉMOIN 2

«Le goût dans la bouche est métallique les jours de traitement. J'ai une petite toux sèche de mai à août qui n'a rien à voir avec des allergies. Mon fils souffre d'asthme. Les deux premiers traitements au mois d'avril me provoquent des irritations des yeux le jour même du traitement.»

decin, soit qu'ils n'en voient pas l'utilité, soit qu'ils estiment que le lien qu'ils font avec les traitements ne sera pas compris. Quelques-uns ont néanmoins essayé de consulter. «Un allergologue m'a dit que c'était l'air sec du Valais qui provoquait ces symptômes», raconte une femme. «Il n'a jamais évoqué l'hypothèse des traitements». Et elle n'est pas la seule à qui on a brandi l'air sec du Valais comme seule explication médicale. Or, d'après le chef du Service de pneumologie de l'Hôpital du Valais, Pierre-Olivier Bridevaux, l'air sec est plutôt favorable pour les personnes souffrant de



Camille Carron, ancien agriculteur à Fully, souffre de crises d'asthme au moment des traitements. Il est le seul à avoir accepté de témoigner à visage découvert tant le tabou et l'omerta dominant au pays du vin et de la chimie. SACHA BITTEL

problèmes respiratoires. «L'humidité est fréquemment associée à l'hyperréactivité bronchique qu'on retrouve dans l'asthme.»

Des résultats corroborés par des études à l'étranger
Interrogé sur les résultats de notre appel à témoins, ce dernier estime qu'ils «vont dans le même sens que ce que nous ap-

prennent les études effectuées ailleurs, notamment dans les régions viticoles en Californie ou en France» et que, pour les personnes signalant des symptômes les jours mêmes du traitement, le lien avec les pesticides est «vraisemblable». «Le risque de maladies respiratoires est connu chez les agriculteurs. Nous interrogeons systématiquement nos patients respiratoires sur leur profession. L'exposition chronique aux pesticides dans un cadre professionnel est un facteur de risque bien établi pour développer un asthme ou une BPCO», explique-t-il. «De telles atteintes sont beaucoup moins documentées pour les riverains. Certaines études montrent que l'exposition aux pesticides des enfants les plus jeunes, et même durant la grossesse, augmente le risque de développement de symptômes respiratoires et d'asthme. Ces recherches sont récentes, ce qui explique que les pouvoirs publics n'aient pas encore instauré des mesures de protection des habitants», estime-t-il.

TÉMOIN 3

«J'ai la gorge qui racle, le nez qui coule, la tête qui tourne et un goût bizarre dans la bouche les jours de traitement. C'est surtout le matin au réveil, alors que je n'ai rien si je suis en vacances ou que je ne suis pas à la maison.»

Les femmes et les enfants en première ligne

Pierre-Olivier Bridevaux cite par exemple une étude conduite en 2018 à Bordeaux sur les pesticides et la santé respiratoire chez les enfants. Celle-ci conclut à une association significative entre les fongicides, dont on peut mesurer quantitativement les marqueurs dans les urines, et un risque d'asthme trois à quatre fois augmenté chez les enfants. «Des études de grande ampleur seraient nécessaires



«Nos résultats vont dans le même sens que ce que nous apprennent les études effectuées ailleurs, notamment dans les régions viticoles en Californie ou en France.»

PIERRE-OLIVIER BRIDEVAUX
CHEF DU SERVICE DE PNEUMOLOGIE DE L'HÔPITAL DU VALAIS



ffrent des traitements



pour mieux comprendre la relation entre pesticides et asthme, en particulier chez les adultes. En attendant, par principe de précaution, il conviendrait au moins de réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes», conclut-il. Une écrasante majorité de nos témoins sont des femmes, retraitées ou ayant des enfants petits. Cette surreprésentation s'explique peut-être parce qu'elles passent plus de temps à la maison. Pour son collègue Nicolas Donzé, toxicologue à l'Hôpital du Valais, le lien avec les pesticides semble aussi plausible pour les témoignages les plus clairs. «Cependant, il faut se souvenir qu'aucun effet n'a qu'une seule cause», pondère-t-il. Il a notamment fait, pour nous, des recherches sur la toxicité du Folpet, un fongicide utilisé fréquemment dans les traitements conventionnels de la vigne. «L'inhalation de brouillard lors de l'application de produits phytopharmaceutiques peut entraîner des phénomènes d'irritation respiratoire», dit-il en

citant les analyses de l'INRS, association française chargée de la sécurité et de la santé au travail. «Il s'agit principalement de phénomènes irritatifs affectant la peau, les yeux et la sphère respiratoire (œdème de la face, rash cutané, phlyctènes, conjonctivite, rhinite, douleurs oropharyngées, toux, gêne respiratoire, voire bronchospasme).»

«Réduire l'exposition au maximum»

A Lausanne, Marc Augsburger est responsable de l'Unité de toxicologie et chimie forensiques au Centre universitaire romand de médecine légale. Il estime aussi que «si les symptômes que vous décrivez surviennent le jour même du traitement, alors l'hypothèse qu'ils soient provoqués par les traitements est tout à fait plausible». Mais il pondère le propos. «La recherche que vous avez faite est la plus réaliste possible, mais elle ne suit pas les canevas habituels d'une recherche en toxicologie de l'exposition», dit-il en soulignant la nécessité de

TÉMOIN 4

«Les jours de traitement, j'ai des céphalées et un goût amer dans la bouche. J'ai également rencontré quelqu'un dans mon voisinage ayant les mêmes symptômes. Je ne veux pas entrer en conflit avec mes voisins qui cultivent la vigne et ont l'art du vignoble, mais aussi le courage ou la passion d'un travail laborieux de taille, d'entretien et de récolte. J'ai beaucoup de respect pour leur travail, pourtant aujourd'hui, il me semble indispensable de remettre nos pratiques en question.»

faire des analyses de sang ou d'urine pour objectiver l'exposition des témoins. «Mais cela semble une question de bon sens que de réduire leur exposition au maximum.»



«L'inhalation de brouillard lors de l'application de produits phytopharmaceutiques peut entraîner des phénomènes d'irritation respiratoire»

NICOLAS DONZÉ
TOXICOLOGUE, HÔPITAL DU VALAIS

A Tox Info Suisse, service de consultation officiel en Suisse pour toute question liée aux intoxications, son directeur Hugo Kupferschmidt pense aussi que «la connexion temporelle entre les traitements et l'apparition des symptômes est un argument fort en faveur d'une connexion causale. Il manque cependant la preuve scientifique de cette connexion, qui devrait être vérifiée par le biais d'une étude épidémiologique», dit-il.



«Si les symptômes que vous décrivez surviennent le jour même du traitement, alors l'hypothèse qu'ils soient provoqués par les traitements est tout à fait plausible.»

MARC AUGSBURGER
RESPONSABLE DE L'UNITÉ DE TOXICOLOGIE
ET CHIMIE FORENSIQUES, CHUV ET HUG

Pour Syngenta, les traitements dilués ne sont pas toxiques

Nous nous sommes aussi tournés vers l'industrie qui fabrique les pesticides et conduit les études toxicologiques avant leur mise sur le marché. Syngenta détenant une large moitié du marché valaisan, c'est donc à elle que nous nous sommes adressés. «Les produits à base de Folpet sont utilisés dans la viticulture mondiale depuis plus de 50 ans. Nous n'avons pas connaissance de corrélations avérées entre l'utilisation en viticulture et les maladies connexes», estime l'industrie. «Pour l'application dans le vignoble, ces produits sont dilués jusqu'à 500 fois. Le liquide de pulvérisation hautement dilué n'est plus dangereux et ne devrait pas être classé et étiqueté avec des indications de danger et de sécurité.»

La loi européenne l'oblige néanmoins à mentionner de telles indications. Les fiches de sécurité du Folpet mentionnent ainsi «suspecté d'être cancérigène et nocif par inhalation» et préviennent qu'il faut respecter un délai de 48 heures avant de ré-entrer dans la vigne. Alors, cela devrait-il aussi être appliqué aux jardins privés situés à quelques mètres à peine du dernier cep? Pour Syngenta, cette mention signifie que «si vous travaillez dans les vignes dans les 48 heures suivant le traitement, vous devez utiliser des gants et des vêtements à manches longues pour éviter que les résidus de pulvérisation non séchés n'atteignent la peau. Si le viticulteur traite correctement ses vignes, aucune, ou seulement de très petites quantités, de bouillie doivent parvenir sur les parcelles voisines. Ces quantités très faibles ne représentent pas un danger pour les voisins.»

Les produits bios ont aussi des effets

L'agriculture biologique serait-elle une solution pour soulager les riverains? Syngenta précise que «les produits actuellement les plus utilisés dans la viticulture valaisanne sont les produits à base de soufre et de cuivre, des produits qui sont également utilisés à grande échelle dans la viticulture biologique». D'après leurs fiches de sécurité, les produits contenant du soufre sont aussi des irritants de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Quant au sulfate de cuivre, il est aussi très toxique, selon Nicolas Donzé, toxicologue à l'Hôpital du Valais. «Selon sa concentration, le sulfate de cuivre est hautement irritant et peut induire des irritations de la muqueuse et des gastro-entérites sévères. (...) Lors d'une exposition chronique peuvent survenir des fibroses pulmonaires, des cancers du poumon, des cirrhoses...» A cela s'ajoute le témoignage d'un adolescent valaisan, douché par des traitements biologiques alors qu'il tentait de mettre le mobilier de la terrasse à l'abri. Il raconte avoir eu de très fortes démangeaisons sur tout le corps pendant environ vingt-quatre heures.

Les autorités se renvoient la patate chaude

Pour avoir davantage de précisions sur les risques pour la santé des riverains, Tox Info Suisse nous a conseillé de nous adresser à la Confédération qui octroie les homologations des pesticides. «Le contrôle du respect des prescriptions légales (notamment par des analyses de résidus dans l'eau et par des contrôles des bonnes pratiques agricoles) est sous la responsabilité des autorités cantonales»,

sanne en charge de la santé, dans une réponse type qu'elle a aussi transmise à un médecin il y a plusieurs mois, estime que «notre canton effectue régulièrement des analyses de la santé de notre population afin de détecter d'éventuelles problématiques en lien avec tous ces facteurs (ndlr: elle fait ici allusion à l'ensemble des facteurs environnementaux pouvant affecter la santé de la population). Des rapports sur l'état de santé de la population sont ainsi régulièrement publiés, notamment par l'Observatoire valaisan de la santé (OVS). (...) Nous suivons naturellement les éventuels effets des pesticides sur la santé populationnelle.» Or cette affirmation est fautive. Arnaud Chiolero, médecin épidémiologiste et directeur de l'OVS, assure: «Nous n'avons pas de données qui permettent de prouver ou d'exclure les effets possibles de certains pesticides sur la santé de la population. Par exemple, concernant la santé respiratoire de la population, notamment la fréquence de l'asthme, nous avons des informations via le volet valaisan de l'enquête suisse sur la santé mais pas sur chaque habitant du Valais.»

Retrouvez les réactions politiques et des milieux agricoles dans notre édition de demain

TÉMOIN 5

«Ma petite-fille a eu quelques fois des nausées et des malaises les jours de traitement. Elle était dans une cabane de jardin au moment des traitements, cabane qui n'est pas étanche.»

explique Claire Bussy Pestalozzi, porte-parole de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, en charge de l'évaluation scientifique des risques liés aux produits phytosanitaires. «Votre sujet concerne une situation d'intoxication due supposément aux pesticides et qu'il s'agit d'annoncer aux autorités cantonales, médecin cantonal, chimiste cantonal et/ou Service de l'agriculture.»

La réponse fautive d'Esther Waeber-Kalbermatten

C'est donc ce que nous avons fait. Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat valai-



ENCORE PLUS
DE TÉMOIGNAGES SUR
LENOUVELLISTE.CH

Pesticides et riverains: l'avis des politiques

SANTÉ Nous révélions hier que certains riverains des cultures souffrent très plausiblement d'intoxications aux pesticides. Aujourd'hui, la plupart des politiques valaisans reconnaissent qu'il y a de quoi s'inquiéter.

PAR MARIE.PARVEX@LENOUVELLISTE.CH

Plusieurs dizaines de témoins ont accepté anonymement de raconter les problèmes de santé qu'ils rencontrent en période de traitements des cultures avec des pesticides. C'était dans l'édition d'hier. Médecins et toxicologues y reconnaissent la plausibilité du lien de cause à effet entre les pesticides et les symptômes respiratoires, les irritations cutanées ou des yeux, les nausées ressenties par les riverains. Ils relevaient aussi l'importance de protéger les personnes de toute exposition, prioritairement les femmes enceintes et les enfants.

Alors, qu'en pensent nos politiques? Nous avons interrogé tous les conseillers nationaux et tous les chefs de groupe au Grand Conseil. Nous avons reçu des réponses de onze d'entre eux. Au Conseil national de Mathias Reynard (PS), Sidney Kamerzin (PDC), Jean-Luc Addor (UDC), Christophe Clivaz (Les Verts), Benjamin Roduit (PDC), Philipp Matthias Bregy (Noir du haut) et Philippe Nantermod (PLR). Au Parlement valaisan, de Céline Dessimoz (Les Verts), de Grégory Logean (UDC), de Christophe Claivaz (PLR), de Muriel Favre-Torelloz (PDCB).

La majorité reconnaît le problème

La majorité, tous partis confondus, reconnaît qu'il y a là, probablement, un problème de santé publique. «Si le lien de causalité est établi entre les pesticides et les problèmes rencontrés, alors oui la situation est problématique», estime le conseiller national PDC, Sidney Kamerzin. «Il faudra dans ce cas prendre toutes les mesures utiles pour



Il convient de stopper les traitements sur les terres jouxtant les zones à bâtir et de réfléchir à quelle agriculture nous voulons développer.”

CÉLINE DESSIMOZ
CHEFFE DE GROUPE AU GRAND CONSEIL, LES VERTS



Les témoignages de riverains ne reposent pas sur une méthodologie fiable. Le lien de cause à effet n'est pas établi.”

PHILIPPE NANTERMOD
CONSEILLER NATIONAL, PLR



Il faudra dans ce cas prendre toutes les mesures utiles pour protéger la population.”

SIDNEY KAMERZIN
CONSEILLER NATIONAL, PDC

protéger la population», dit-il. «A mon sens, il faut prendre ces témoignages très au sérieux», dit Benjamin Roduit. «Le problème soulevé est évidemment bien réel», reconnaît Jean-Luc Addor. «Cette situation est problématique mais pas surprenante» pour Céline Dessimoz tandis que pour Mathias Reynard, «nous sommes face à un sérieux problème de santé publique».

Seul Philippe Nantermod conteste fondamentalement notre méthode de travail et sa fiabilité. «Les témoignages de riverains ne reposent pas sur une méthodologie fiable (...). Le lien de cause à effet n'est pas établi. Dans ces circonstances, il est impossible de tirer des conclusions politiques. (...) Si «Le Nouvelliste» lançait un appel à témoin pour savoir si la population a déjà été agressée par des étrangers, je suis

convaincu que l'on aurait aussi des retours. Et je répondrais de la même manière.»

Des solutions très variées

Nous avons aussi demandé aux politiques quelles seraient les solutions à proposer pour venir en aide aux riverains. Leurs réponses sont extrêmement variées.

1. QUE LES GENS SE DÉFENDENT ET PROUVENT LEURS PROBLÈMES

Philippe Nantermod, tout comme son collègue de parti, Christophe Claivaz, estime que c'est aux personnes concernées de chercher des solutions. Pour Philippe Nantermod, en s'appuyant par exemple sur les règles du Code civil. Pour Christophe Claivaz, en faisant «mesurer la quantité des produits dérivant du traitement. (...) En présence de faits précis et confirmés, une étude sur la législation en place devrait être entreprise.»

2. FAIRE DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Trois politiques estiment qu'il faudrait dans un premier temps réaliser des études pour vérifier l'existence du problème. C'est par exemple le cas

de Muriel Favre-Torelloz. «Sans minimiser l'impact que pourraient avoir ces produits sur la population, il me semble hâtif de tirer des conclusions sans autres démarches scientifiques», dit Muriel Favre-Torelloz.

3. COMBLER LES LACUNES DU SYSTÈME D'HOMOLOGATION

Benjamin Roduit met le doigt sur l'une des insuffisances du système de mise sur le marché des pesticides: «En premier lieu, il faut travailler en amont par un contrôle strict des produits mis sur le marché. Il s'agit notamment, par des experts médicaux agréés, de vérifier la toxicité de certains produits, leurs périmètres et périodes d'utilisation et d'étudier leurs effets sur des personnes sensibles.»

4. COMMUNIQUER ET CONTRÔLER

Christophe Clivaz a des idées pragmatiques qui n'impliqueraient aucun changement législatif. «Il faudrait que de manière systématique le viticulteur annonce son traitement pour qu'au moins les ménages concernés puissent fermer les fenêtres, ranger le mobilier extérieur ou les

jouets des enfants. Il faut également effectuer plus de contrôles, respectivement permettre aux particuliers de dénoncer les faits. L'enquête du «Nouveliste» montre que ce problème touche des centaines de personnes et l'Etat du Valais serait bien avisé de mettre à disposition sur son site internet un formulaire permettant aux personnes subissant la dérive de témoigner», écrit-il.

5. ÉVOLUER, ARRÊTER OU RÉFLÉCHIR

Pour Grégory Logean, ce sont les évolutions techniques, notamment les drones, qui apporteront des solutions. Céline Dessimoz estime qu'il convient «de stopper les traitements sur les terres jouxtant les zones à bâtir et de réfléchir à quelle agriculture nous souhaitons développer dans ces zones». Jean-Luc Addor enjoint «les organisations professionnelles concernées à entamer immédiatement une réflexion avec pour objectif une cohabitation harmonieuse entre les exploitants et les riverains».

6. ACCÉLÉRER OU COMBLER LE VIDE

Mathias Reynard, lui, prépare déjà une intervention parlementaire. «Nous préparons une intervention et cherchons la meilleure piste de solution: une accélération des processus pour la nouvelle homologation des produits (qui exige à juste titre depuis 2017 des distances de sécurité avec les zones habitées mais dont la mise en place prendrait plus de quinze ans!) ou une action pour combler le vide juridique concernant la protection des riverains.»

Réactions du monde agricole

Pour la première fois, le Service de l'agriculture de l'Etat du Valais reconnaît que la situation des riverains peut être problématique. «Si les cas présentés sont avérés, la situation est effectivement problématique et cela dans la mesure où les bonnes pratiques agricoles en matière de traitement doivent être strictement appliquées et respectées afin d'éviter toute nuisance», répond Gérald Dayer, chef de service.

Cependant, en termes de solutions, il envisage simplement de «poursuivre le travail d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs (...). Il est très difficile de mettre en place des contrôles qui supposent une présence lors des traitements. De plus, les problèmes de voisinage se règlent sur la base du Code civil suisse.» Sa seule concession au

statu quo est la suivante: «Néanmoins, en cas de dénonciation, nous pouvons prendre contact avec l'agriculteur concerné.» Jusqu'à aujourd'hui, le Service disait ne pas agir sur dénonciation des riverains.

Pour Yvan Aymon, président de l'IVV, le problème ne vient pas des vigneronnais mais de l'aménagement du territoire. «Il faut faire un choix entre zone à bâtir et zone agricole», estime-t-il. La dérive ne peut pas être complètement maîtrisée par l'agriculteur sans distance avec les zones habitées. Il revient aux autorités de résoudre ce problème sous l'angle de l'aménagement du territoire. Quant à la Chambre valaisanne d'agriculture, elle évoque aussi la question de l'aménagement du territoire mais souhaite réfléchir encore à la question.

PUBLICITÉ



Yves Nidegger
Conseil national UDC, GE

« Comme père de cinq enfants, je trouve qu'il est acceptable pour un père de prendre deux semaines de vacances après une naissance. Ce congé ne doit cependant pas être payé par une augmentation des ponctions sur tous les salaires. »

Coûteux congé de paternité **NON**
ponctions-salaires-non.ch

Comité contre la hausse constante des ponctions sur les salaires, Case postale 3166, 8034 Zurich